

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance (prise des présences et vérification du quorum)
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024
4. Nouvelle gouvernance Formation obligatoire
5. Infos stratégiques
6. Période réservée au public
7. Conseil d'établissement
 - 7.1 Règles de régies internes
8. Approbation/ Adoption
 - 8.1 Plan de lutte
 - 8.2 Sorties éducatives ponctuelles
 - 8.3 Sorties éducatives récurrentes : Bibliothèque/parc/marches
 - 8.4 Ventilation budget
 - 8.5 Budget de fonctionnement du CÉ
 - 8.6 COSP-Planification
9. Informations
 - 9.1 Besoins financement CÉ
 - 9.2 Activités de financement
 - 9.3 Contrat photo
 - 9.4 Contrat traiteur
10. Délégué au comité de parent (rapport)
11. OPP
12. Varia
 - 12.1 Sécurité aux abords de l'école/intimidation/brigadier
 - 12.2 Utilisation de la technologie en classe
 - 12.3 Communication enseignants/parents
 - 12.4 Mesure de sécurité/mesures de contraintes
13. Levée de l'assemblée

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 OCTOBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par Mario Ciaramicoli que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2024 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

ADOPTÉ à l'unanimité.

4. NOUVELLE GOUVERNANCE – FORMATION OBLIGATOIRE

Lorsque les membres du conseil d'établissement auront terminé de visionner les capsules-vidéos de la formation obligatoire, ils devront informer Mario Ciaramicoli par courriel.

5. INFOS STRATÉGIQUES

- L'enseignant de 4^e année a démissionné et Mme Prudence a été assignée au poste jusqu'à la fin de l'année.
- Pour le groupe combiné 3^e - 4^e, Mme Sarah quittera et Mme Hayley va travailler une troisième journée avec le groupe.
- Tous les postes de l'école sont comblés en ce 21 novembre 2024.

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune personne ne s'est présentée.

7. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

7.1 Règles de régie interne

Une dernière consultation et un *Forms* sera envoyé d'ici les prochaines semaines pour savoir s'il a été lu par tous et s'il est également approuvé par tous.

8. APPROBATION/ADOPTION

8.1 Plan de lutte contre l'intimidation

La formation ARASS a été donnée au personnel de l'école le 1^{er} novembre. Une équipe viendra observer et donner des rétroactions à l'équipe-école afin de faire suite à cette formation.

Présentation des résultats du SEVEQ et des propositions de moyens.

Le plan de lutte contre l'intimidation est ADOPTÉ à l'unanimité.

8.2 Sorties éducatives ponctuelles

Un document sera envoyé afin d'approuver les sorties.

8.3 Sorties éducatives récurrentes : bibliothèque/parc/marches

Un document sera envoyé afin d'approuver les sorties.

8.4 Ventilation budget

Une présentation de la répartition des différents fonds a été faite.

La plateforme *Aider son enfant* sera offerte aux parents des élèves du deuxième cycle de l'école.

Mario Ciaramicoli propose de l'adopter. ADOPTÉ à l'unanimité.

8.5 Budget de fonctionnement du CÉ

Mario Ciaramicoli propose que 800\$ soit donné pour des ateliers de cuisine parent/enfant avec l'organisme *Dépôt NDG*.

Suivant une discussion sur l'alimentation saine des élèves, un point sera ajouté à l'ordre du jour du prochain CÉ pour discuter des enjeux avec le contenu des diners de certains enfants (e.g. bonbons échangés par les enfants).

8.6 COSP – Planification

L'équipe du 3^e cycle a réparti le programme de CCQ entre les trois étapes.
La planification est ADOPTÉE à l'unanimité.

9. INFORMATIONS

9.1 Besoins financement CÉ

Ils seront présentés au mois de mai 2025.

9.2 Activités de financement

L'école ne reconduira pas la vente de légumes biologiques l'an prochain, en raison de la faible participation par les familles et le peu de profit pour l'effort nécessaire.

Les différentes levées de fonds de l'école ont été présentées pour l'année en cours. En mai 2025, il va falloir trouver une nouvelle activité pour l'année 2025-2026 pour remplacer la vente de légumes biologiques.

9.3 Contrat de photo

Le conseil d'établissement devra décider si on reconduit le contrat de photo au printemps pour les deux prochaines années.

9.4 Contrat traiteur

Le contrat doit se renouveler au mois de mai/juin. Une liste de différents traiteurs sera présentée pour la prochaine réunion et une séance de dégustation à l'aveugle sera faite afin de déterminer à qui donner le contrat de traiteur l'an prochain.

10. DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE PARENT (RAPPORT)

Un résumé des dernières rencontres a été envoyé par courriel. Il faut clarifier si le délégué doit être choisis par les membres élus du CÉ ou bien par les parents à l'assemblée générale en septembre.

11. OPP

Une rencontre a eu lieu avec la direction afin de voir des activités qui pourraient avoir lieu.

Les deux missions de l'OPP cette année seraient d'aider les familles d'accueil et d'améliorer l'état de la cour d'école.

12. Varia

12.1 Sécurité aux abords de l'école/intimidation/brigadier

L'école a tout fait en son pouvoir afin d'assurer la plus grande sécurité des élèves aux abords de l'école.

Le CÉ pourrait faire une demande à la ville afin d'aider à la sécurité avant et après l'école.

Un sous-groupe du CÉ peut être créé pour travailler le dossier de sécurité (e.g. élaborer des idées, faire des demandes à la ville, etc). Ève St-Onge a accepté de diriger ce sous-groupe.

12.2 Utilisation de la technologie en classe

Les cellulaires sont interdits à l'école ainsi que les montres intelligentes.

Dans l'école, il y a 2 chariots de Ipad, un laboratoire d'informatique et 1 chariot d'ordinateurs portables. La technologie est utilisée de manière pédagogique en classe.

12.3 Communication enseignants/parents

L'utilisation de diverses plateformes par classe peut représenter un défi pour certains parents d'entrer en communication avec l'enseignant, surtout si les parents ont plusieurs enfants.

L'explication des plateformes devrait être présentée en septembre lors de la rencontre de parents.

12.4 Mesure de sécurité/ mesures de contraintes

Les enseignants ne peuvent faire de mesures de contrainte sauf par mesure d'urgence. Mme

Wendy Chevalier a reçu la formation pour l'appliquer au besoin à l'école.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h07.

Président(e)

Directeur(trice)